

# snes

Académie de Toulouse



*F.S.U.*



**Parler des vrais sujets,  
rendez-vous dans l'action collective  
le 1<sup>er</sup> février!**

## Protocole RCD: attention aux dérives !

Avec la mise en place du protocole de Remplacement de Courte Durée dans un contexte où la problématique du remplacement a été très exploitée politiquement, et ce avec tous les biais que l'on connaît, l'on a pu voir, dans les établissements, fleurir des protocoles qui dépassaient leur statut de plan annuel organisant ce remplacement de courte durée et devenaient aussi le prétexte à une injonction à la réduction des absences... autrement dit à la « chasse aux heures perdues ». La faute en est principalement à un « Guide d'accompagnement à l'usage des chefs d'établissement » venu concrétiser - sans aucune valeur réglementaire - cette injonction. Cette situation rend importants des rappels

et précisions sur ce qui peut être imposé... ou pas, certains chefs d'établissement s'affranchissant d'un cadre réglementaire (fixé par décret), pourtant sans grande ambiguïté, et qui fait du remplacement de courte durée une démarche qui repose sur le volontariat :

- celui des « personnels enseignants qui se sont engagés, sur une base volontaire, à assurer un volume horaire de remplacement de courte durée durant l'année scolaire » (comprendre les personnels « pactés » auxquels « le chef d'établissement fait prioritairement appel »);
- celui d'enseignant.es volontaires ponctuellement (« le chef d'établissement peut également solliciter les enseignant.es, en cours d'année scolaire et sur la base du volontariat,

pour assurer des heures de remplacement »). Dès lors, c'est le principe de la limitation des absences qui a pris parfois le dessus: restrictions sur les sorties et voyages scolaires, soumis éventuellement à un engagement à remplacer, réunions positionnées prioritairement sur les pauses méridiennes ou le soir, formations refusées, etc., autant de dérives qui sont de nouvelles marques de mépris et des vecteurs de nouvelles dégradations des conditions de travail.

Pour le SNES-FSU, c'est évident: il ne faut pas laisser ces dérives s'installer.

■ **Sylvain Lagarde,**  
*secrétaire académique*

## Trois mois après la rentrée, comment se porte le Pacte ?

Les profs ont-ils adhéré au Pacte dans le 31? Globalement NON! Et les chiffres livrés par le Ministère - les mêmes en novembre qu'en septembre au collège - restent opaques. On ne communique pas par exemple les taux d'engagement en lycée...

Dans ce contexte de refus plus ou moins massif, on constate pourtant que les chefs d'établissement usent de diverses ficelles pour faire accepter ces missions: devoirs

faits imposés par des discours ambigus voire mensongers et qui apparaissent en parts fonctionnelles sur les VS, rendez-vous et discussion en individuel dans le bureau pour mieux mettre la pression, projets (Éducation à la Vie Affective et Sexuelle, voyages, clubs lecture, etc.) qui glissent tout naturellement dans l'enveloppe « Pacte »... Quant à leurs arguments: « vous le faisiez déjà! », « comparez les taux de rémunération, les profs sont enfin payé.es à la hauteur de ce qu'ils

méritent », « vous voilà enfin reconnu.e dans votre engagement pour notre établissement, c'est plus transparent! » ...

Évidemment, en salle des profs, certaines discussions sont esquivées mais parfois, au détour d'un mail ou d'un affichage Pronote, on découvre la réalité, parfois synonyme d'aberrations pédagogiques, totalement hors cadre réglementaire...

■ **Cécile Belotti, Pierre Montels,**  
*S231*

## Les retraité.es à nouveau dans l'action

### Mobilisé.es le 24 octobre dans toute la France

A l'occasion d'une centaine de rassemblements dans pratiquement tous les départements, dont le Lot, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées... les retraité.es étaient des milliers à populariser leur revendication **d'augmentation immédiate nécessaire de 10 % des retraites de base et des pensions** à valoir sur un véritable rattrapage du pouvoir d'achat.

Ils ont rappelé aux préfets, aux sous-préfets ou à leurs représentants qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 août 2023, la perte de leur pouvoir d'achat s'élevait à 9,6 % soit l'équivalent de 2,4 mois de pension et même à 11,5 % et 3,6 mois de pension pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**A Paris, la Première Ministre a refusé de recevoir une délégation, témoignant, une fois de plus, du mépris de son gouvernement et du président à l'égard des retraité.es.** Cette exigence est plus que légitime, lorsqu'on sait que l'inflation, qui

s'élève d'ores et déjà à 5,7 % sur un an frappe davantage les plus âgé.es avec une augmentation plus forte depuis deux ans et des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles (alimentation, énergie...) qui augmentent bien plus que l'inflation. Et pour les personnes en retraite, les prix augmentent bien plus, notamment pour la santé: la Sécurité Sociale est de plus en plus remise en cause et suppléée par la complémentaire santé qui se voit confier les prothèses auditives et les lunettes, qui devient indispensable mais coûte de plus en plus cher et augmente avec l'âge.

Cette exigence est d'autant plus légitime que dans le même temps:

- le gouvernement trouve 413 milliards pour sa loi de programmation militaire.
- l'URSSAF évalue à 73,7 milliards d'euros les allègements de cotisations sociales patronales en 2022, 13,1 % de plus qu'en 2021, et sans contreparties.

- pour le premier semestre 2023, 38 des 40 grands actionnaires cotés à la Bourse de Paris ont déjà dégagé 81 milliards d'euros de bénéfices...

Dans le cadre du Groupe des neuf, le SNES et la FSU appellent les retraité.es à continuer à se mobiliser:

- **en signant** pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, la pétition exigeant 10 % d'augmentation de nos pensions et retraites tout de suite, pétition qui a déjà recueilli plus de 50 000 signatures (lien ci-dessous)

- **en organisant**, dans tous les départements, des délégations auprès des député.es et des sénateur.trices pour leur demander de relayer nos exigences au gouvernement.

**Pour signer la pétition sur Internet:**  
<https://www.change.org/p/10-d-augmentation-imm%C3%A9diate>

■ **Monique Theulé et Jean-Louis Viguier**  
*Secteur Retraites*

# Parler des vrais sujets !

G. Attal a déjà largement fait la démonstration de sa maîtrise de la communication ; son ballet médiatique distille en permanence vraies annonces et sujets de diversion, au point qu'il est parfois difficile de s'y retrouver. Une larme par-ci, un uniforme par-là, ne peuvent cependant masquer à la profession son action réelle et les effets concrets de sa politique éducative.

Manque d'enseignant.e.s, « revalorisation » inférieure à l'inflation pour une large majorité de collègues, effectifs de classe en hausse, inclusion sans moyens, logique de contractualisation du Pacte qui détricote les statuts collectifs plus protecteurs... La réalité échappe peut-être à la presse qui ne veut voir en lui qu'un candidat à la candidature, et probablement à l'ensemble de nos concitoyen.nes qui ne partagent pas notre quotidien professionnel. Mais cette réalité, nous la vivons, chaque jour, très concrètement.

Et ce n'est pas fini : derrière le paravent de PISA et en surfant sur la nostalgie de l'école d'antan, G. Attal a annoncé ce qu'il nomme « Choc des Savoirs », mais qui conduira plutôt nos professions à « Avoir un Choc ». Un très gros choc, même.

Le projet de collège qu'il porte étend des mesures dont la réforme du lycée a mis en avant la nocivité : explosion du groupe-classe et rotation permanente des élèves via les groupes de niveau ; alignement inévitable des emplois du temps. Il y rajoute la soumission des pratiques à des pédagogies officielles (Méthode « de Singapour » pour les mathématiques, mais « enseignement explicite » pour toutes les autres), imposées par le biais d'évaluations externes qui se focalisent sur quelques « fondamentaux » bien loin du développement de toute culture commune à l'ensemble des élèves ; risque d'éclatement du Second degré, avec une rupture concrétisée par la transformation du DNB en diplôme d'accès aux trois voies du lycée ; niveau de recrutement (et de rémunérations et de cadres d'emploi à terme) différencié entre certifié.es et agrégé.es, entre professeur.es assigné.es au collège et rattaché.es au lycée.

Notre ministre préfère parler au grand public, et se construit une tour d'ivoire médiatique, refusant d'entendre nos exigences.

Il est donc grand temps, en ce mois de janvier, de lui imposer de s'occuper des vrais sujets du Second degré, et de porter haut et fort nos revendications : salaires, carrières, conditions et temps de travail, métiers, unité du Second degré.

Rendez-vous dans l'action collective !

**■ Pierre Priouret**

Secrétaire général Snes-FSU Toulouse

**échec & pacte**  
vos témoignages

« Un cours de français a été assuré par un professeur d'EPS pour une leçon de grammaire, avant que la direction ne propose au professeur de français d'assurer le cours de mathématiques »

Collège, académie de Toulouse




Mobilisation contre la réforme de la voie professionnelle, Toulouse, le 12 décembre 2023



Mobilisation AESH, Collège Fermat, Toulouse, le 18 décembre 2023



Mobilisation retraité.es, Tarbes, le 24 octobre 2023

Bulletin syndical

**snes**

F.S.U.

N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €  
Dépôt légal à parution - ISSN 2777-9904  
Journal édité par le Snes :  
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse  
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38  
Mél : s3tou@snes.edu  
Directeur de Publication : Sylvain Lagarde  
Rédactrice en chef : Perrine Simonutti  
Novembre - Décembre 2023 - n° 392  
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12

IMPRIM'VERT

# Un rapport d'activité, pour quoi faire ?

Ce rapport d'activité a vocation à rendre compte de l'activité syndicale mise en œuvre depuis les derniers congrès (académique et national) en 2021. L'action syndicale s'est ainsi déclinée dans une période particulière, qui a vu la réélection d'Emmanuel Macron, président sortant réélu mais dans un contexte de défiance inédit qui s'est concrétisé par une progression de l'abstention, et par la présence au premier plan d'une extrême droite dont les résultats sont historiquement hauts. Privés de majorité législative, le Président et son gouvernement choisissent de composer avec la droite, sous la pression croissante de l'extrême-droite. Dans ce contexte, le « nouveau monde » promu par le Président lors de son premier mandat confirme qu'il n'aura été qu'un élément de langage visant à entretenir une illusion progressiste quand il s'agissait, en réalité et pour l'essentiel, de la mise en œuvre d'une politique néolibérale assumée visant à casser les solidarités (ce dont la réforme des retraites aura été un marqueur net), et de mettre à mal l'ensemble des cadres protecteurs, pour conduire au pas de charge des réformes économiques et sociales soutenues par la promotion idéologique d'une concurrence généralisée et le primat des logiques individualistes: un projet politique et social à l'opposé de ce que porte notre syndicalisme de transformation sociale guidé par l'ambition de droits nouveaux, par l'exigence d'une société fondée les solidarités intergénérationnelles et sociales, sur la protection de

l'environnement, ce qui implique des Services Publics et une Fonction Publique renforcés, ainsi que, pour ce qui concerne notre champ spécifique de syndicalisation, une Éducation Nationale revalorisée par la reconnaissance sur tous les plans de ses agent.es mais aussi restaurée dans sa visée émancipatrice.

Ce rapport d'activité couvre aussi la période de sortie de la pandémie de Covid, qui avait mis sous cloche une large part de l'activité syndicale, par nature collective; une partie de l'effort a donc été de remobiliser la profession dans le cadre de combats collectifs plus larges que ceux qui ont découlé des urgences sanitaires, d'être à son écoute, et de lui proposer des débouchés d'action rapide, comme au mois de janvier 2022, dans une grève historique qui l'a vue se mobiliser dans une grève historique contre un J.M. Blanquer dont la désinvolture et le décalage avec les personnels de son propre ministère a achevé la carrière en le mettant en sursis jusqu'à la fin du premier quinquennat.

Dans l'éducation, les réformes des lycées (général, technologique et professionnel), du baccalauréat, et de l'accès à l'enseignement supérieur (Parcoursup), portées par une logique de tri social, et menées dans un cadre budgétaire austéritaire entraînant plus de 8000 suppressions de postes dans le Second degré, l'ont profondément déstabilisé et ont significativement dégradé les conditions de travail. Elles ont par ailleurs fait perdre du sens au métier, en désorganisant les enseignements et le

fonctionnement même des établissements. Les annonces faites par Gabriel Attal autour du collège viennent concrétiser la volonté d'extension au collège de la logique de tri social. Plus globalement, la politique de casse statutaire - dont le SNES-FSU n'a eu de cesse d'explicitier les mécanismes - se confirme et se déploie sur de nombreux plans: Pacte, réforme de la Formation Initiale, attaque contre la Formation Continue, qui sont autant d'éléments de fragilisation des statuts, dont la remise en cause est un des fils rouges de l'action permanente de E. Macron contre les Services Publics, et en particulier celui d'Éducation.

C'est dans ce contexte - marqué par une stratégie d'attaques répétées (concrétisant la volonté de réduire les espaces de dialogue social dans le cadre de la régressive loi de la Transformation sociale de la Fonction publique qui est venue en miner des cadres historiques) contre un syndicalisme plus que jamais vu comme un obstacle à l'avancée du modèle néolibéral - que les équipes militantes qui ont été élues se sont investies avec énergie et conviction pour faire vivre l'outil syndical qui est le nôtre : en coordonnant et animant les différents niveaux, en assurant un rôle de représentation et de revendication auprès des interlocuteurs institutionnels, en nous informant, en organisant l'action et les mobilisations au service de ces revendications, tout cela avec l'objectif constant de faire gagner à l'outil syndical en efficacité pour la défense des personnels et du 2<sup>nd</sup> degré au sein du Service public d'Éducation.

## Face aux attaques, un SNES-FSU engagé, toujours dans l'action et la lutte

### Retraites: la lutte contre une régression majeure

La période a été évidemment marquée par le mouvement historique des retraites, qui, s'il n'a pas abouti au retrait du projet, a tout de même permis de mettre en avant la possibilité et l'importance du travail unitaire dans la durée, avec l'ambition de construire un rapport de force de haut niveau plus que jamais nécessaire pour gagner.

Si le mouvement a été porté par l'intersyndicale interprofessionnelle dans laquelle la FSU était fortement impliquée et force de proposition, la section académique a pris toute sa part dès le début du mouvement dans la construction des mobilisations. Elle a ainsi très tôt multiplié les outils d'information et de décryptage (tracts, publications spéciales, organisation d'une conférence en ligne avec Michael Zemmour) et s'est engagée dans le travail de conviction nécessaire auprès de la profession pour la mettre en action.

Elle a appelé, avec l'appui des sections départementales, à se réunir dans tous les établissements pour débattre des initiatives et des formes d'actions à envisager, à participer aux assemblées générales d'établissement et inter-établissements, à des actions locales (tractages dans les établissements et notamment les moins mobilisés), à des signatures collectives de la pétition intersyndicale, à des interpellations des élu.es, et à s'inscrire dans tout ce qui pouvait nourrir la dynamique et la perspective de grèves et manifestations massives. Les sections départementales du SNES ont travaillé, au sein des sections départementales de la FSU, pour préparer les manifestations, les encadrer, y assurer l'animation et la sécurité, tout en rendant visibles le SNES et la FSU, dont les cortèges sont devenus, au fil du mouvement, le principal point de rassemblement de la profession mobilisée.

Dans un mouvement qui a duré et dans lequel il était crucial que le plus grand nombre de personnels se mobilise, et notamment

dans la grève, la section académique a mis en place une caisse de solidarité destinée en priorité aux syndiqué.es qui pouvaient en avoir le plus besoin.

### Salaires et conditions de travail: l'urgence de la revalorisation

Au cœur même de cette séquence de mobilisation, le SNES-FSU n'a jamais renoncé à mettre en avant les revendications sectorielles plus spécifiques et n'a dès lors jamais mis de côté les revendications salariales, la question des conditions de travail, et bien évidemment la lutte contre toutes les réformes délétères à l'œuvre dans l'éducation. De manière systématique, dans sa communication auprès de la profession, comme dans ses positionnements auprès de l'institution, la section académique a donc mis en avant la question salariale, question-clef que le SNES-FSU a réussi à faire émerger dans

# Rapport d'activité 2021-2024

l'espace médiatique et à imposer comme sujet et préoccupation majeure : évidemment par la dénonciation des scandaleuses pertes de pouvoir d'achat liées au gel du point d'indice (aggravées par la crise de l'inflation), mais aussi par la mise en relief du déclassé salarial historique des personnels de l'Éducation nationale, et dès lors de leur urgente et nécessaire revalorisation.

## Réformes éducatives : la dénonciation d'un projet éducatif régressif, une action continue

La période 2021-2023 correspond à la phase de mise en place chaotique des réformes des lycées et du baccalauréat. Après s'être battu dans notre académie pour une carte des enseignements de spécialités qui limite les effets de concurrence entre établissements, le SNES-FSU Toulouse a veillé à son effectivité : si le rectorat s'est engagé sur une offre stabilisée sur 3 ans, il n'a toutefois pas systématiquement accordé les moyens permettant de financer tous les enseignements (spécialités, options), entraînant parfois des arbitrages locaux peu satisfaisants, et surtout générateurs de conflits entre équipes pédagogiques quant à l'utilisation des moyens. Le SNES-FSU Toulouse est régulièrement intervenu, en instances comme dans l'espace médiatique, pour dénoncer les difficultés et les fermetures ponctuelles d'EDS (présentées comme un simple « gel »). Il a par ailleurs mené au niveau académique un travail avec la FCPE pour défendre le principe de l'équité de traitement sur le territoire à travers une communication commune.

L'instauration du nouveau baccalauréat a été l'occasion d'une véritable déstabilisation des personnels de lycées : en effet, du fait du contexte sanitaire d'abord, de la mobilisation des personnels face à un calendrier pédagogiquement absurde ensuite, de la pression des élèves voulant échapper à des échéances précoces et donc angoissantes, puis finalement du constat d'un absentéisme massif sur la fin de l'année scolaire, le calendrier de passation des épreuves de spécialités et les modalités du contrôle continu n'ont cessé de faire l'objet d'adaptation. Le SNES-FSU Toulouse a poursuivi son travail d'interpellation en donnant aux personnels les outils pour dénoncer les implications de ce calendrier. Le SNES-FSU Toulouse est intervenu chaque année auprès du Service des examens du Rectorat pour exiger les mesures qui permettent d'aborder plus sereinement la correction et l'évaluation des examens (en cours comme en fin d'année), et notamment dans les disciplines où cette charge est particulièrement lourde.

Le lycée professionnel fait aussi l'objet d'une nouvelle réforme sous-tendue par l'idée que la formation professionnelle doit être davantage assurée par les milieux économiques et guidée par le diktat de l'adéquationnisme. Le SNES-FSU Toulouse, conscient qu'à tra-

vers cette réforme se joue la libéralisation du système scolaire et sa mise sous influence patronale, et convaincu que cette réforme a des implications sur le collège et le lycée en général, a appelé à se mobiliser dans le cadre des appels de l'intersyndicale Éducation de la voie professionnelle.

En collège, l'annonce de la suppression de la technologie a été le premier marqueur de l'annonce d'une réforme d'ampleur : le SNES-FSU a été à l'initiative de rassemblements des professeurs de technologie dans les départements pour dénoncer cette décision jamais concertée et tournant le dos à l'ambition d'une culture commune réservant une place significative à la technologie. Dans le cadre des opérations de préparation de rentrée, les sections départementales sont intervenues pour éviter au maximum les mesures de cartes scolaires dans cette discipline.

Pour le SNES-FSU Toulouse la question des moyens pour le Second degré est restée centrale : c'est pourquoi, à chaque rentrée, il a dressé un bilan chiffré des conditions d'encadrement (faisant notamment apparaître des conditions de sous-dotation académique que le Rectorat n'arrive plus à nier) et a appelé à se mobiliser face au constat de classes chargées. Il a par ailleurs dénoncé la tendance rectorale à mettre en concurrence budgétaire les départements et à faire de la ruralité une variable d'ajustement en termes de dotation horaire pour répondre aux besoins du département de la Haute-Garonne. Face à des prévisions de postes insuffisantes pour notre académie, il a construit, notamment en janvier 2023, les cadres unitaires permettant, avec l'intersyndicale Éducation académique et la FCPE, de proposer des actions aux collègues dans les départements, et a minima les boycotts de CTSD et CDEN qui s'imposaient pour dénoncer les situations dégradées prévisibles.

Dans une académie où les besoins en inclusion ont explosé, le SNES-FSU Toulouse a aussi dénoncé la mise en œuvre d'une inclusion sans les moyens à la hauteur de ces besoins et dans le cadre des PIAL qui permettent une « mutualisation », synonyme, en pratique, de dégradation des conditions de prise en charge des élèves à besoins particuliers. Il est régulièrement intervenu dans le cadre des CHSCT (puis de la Formation Spécialisée), avec la FSU-Snuipp notamment, pour souligner que l'inclusion, telle que développée, place les équipes pédagogiques dans des situations de souffrance professionnelle inacceptables. Contrairement à la situation d'autres académies, il a réussi à imposer le décompte des élèves d'ULIS dans les effectifs de classe pour le calcul des dotations.

## Donner les outils pour agir

La section académique s'est attachée à être réactive aux multiples annonces posant les jalons des réformes à l'œuvre ou esquissées. Les sujets ne manquent d'ailleurs pas sur les dernières semaines du mandat : Pacte, RCD,

réforme du collège, SNU, stage d'observation en seconde, attaque sur la formation continue, nouvelle réforme de la formation initiale, etc. L'objectif aura toujours été de pouvoir très vite décrypter les éléments de réforme auprès de la profession et d'en pointer les dangers, afin d'établir les leviers d'action disponibles et plus généralement de construire les conditions des mobilisations nécessaires, au plus haut niveau d'engagement possible de la profession dans les journées de grèves et de manifestations que le SNES-FSU a proposées nationalement. La multiplication des cadres interprofessionnels, toujours moins mobilisateurs de la profession, et leur insuffisante coordination nationale, a cependant souvent conduit à des grèves non majoritaires.

La section académique s'efforce de communiquer régulièrement au-delà du seul cercle de ses adhérent.es, via des envois sur les messageries professionnelles pour diffuser largement ses analyses et les outils mis à disposition sur le site internet de la section académique, ainsi que les informations sur les mobilisations organisées. Conscientes de la limite de la communication numérique, les sections académique et départementales ont cependant veillé à impliquer les secrétaires et correspondant.es de S1 dans ce travail de diffusion, par des envois spécifiques mettant notamment à disposition des supports imprimables pour des opérations de tractage en établissement.

Le bulletin syndical académique, toujours envoyé à tous les syndiqué.es cinq fois par an malgré l'explosion des frais (coût du papier et tarifs postaux), mais aussi dans les établissements, a été aussi pensé comme un support utilisable en établissement, notamment par la conception de double pages centrales pouvant faire office d'affiche pour les panneaux syndicaux.

## NES-FSU au plus près de la profession : de l'écoute à la défense des collègues au quotidien

La section académique a continué de se fixer l'exigence de répondre efficacement aux collègues ; tout au long du mandat, elle s'est organisée pour assurer des permanences sous toutes ses formes : présentiel, téléphone, courriel, en faisant aussi le choix de la proximité que permettent les sections départementales et celui de maintenir au niveau académique une ouverture tous les après-midis de la semaine, malgré la réduction des moyens syndicaux subie au cours du mandat écoulé.

La continuité des secteurs catégoriels qui permettent d'avoir une approche ciblée et un regard transversal permanent a été assurée malgré des départs de militant.es au cours du mandat, par un renouvellement et un rajeunissement des militant.es impliqué.es.

La mise en place de groupes d'échange, pour faciliter la réponse sur des sujets demandant de l'expertise, et l'auto-formation en continu des militant.es de tous les niveaux et secteurs a contribué à unifier les réponses du SNES-FSU dans l'académie, tout en assurant une remontée plus rapide des problèmes des 8 départements, notamment pour favoriser des interventions auprès du rectorat.

### L'accompagnement personnel des syndiqué.es

La section académique s'attache à la défense des droits statutaires individuels de plus en plus mis à mal, par le conseil aux collègues, aux sections d'établissement, ou par la voie juridique lorsque cela est incontournable.

En matière de constitution de dossiers de retraites, de démarches liées à la santé, au contentieux, aux carrières (promotions, mouvement Inter et Intra et recours associés), le SNES-FSU dispose d'une expertise qui repose sur un engagement fort de ses militant.es et qui est largement reconnue.

Le développement puis l'accroissement des demandes de ruptures conventionnelles a également nécessité une organisation spécifique pour accompagner les collègues qui en font la demande, en accordant toujours la priorité aux syndiqué.es.

Le nombre de collègues accompagné.es lors des mouvements inter et intra progresse via une augmentation des rendez-vous téléphoniques. Le nombre de sollicitations télépho-

niques à la permanence est également très important, tout comme les demandes de conseils par mails.

Les militant.es de la section académique ont également été fortement sollicité.es par les collègues - de plus en plus nombreux.es - convoqué.es par le rectorat pour des entretiens ou la consultation de leurs dossiers administratifs.

### L'accompagnement des situations établissements face aux dérives du management

Les réformes à l'œuvre, mais aussi le développement de modes de management nocifs, ont abouti à la multiplication des situations de tension dans les établissements. La section académique, en lien avec les sections départementales, est intervenue systématiquement pour mettre fin aux dérives managériales qui engendraient des situations très conflictuelles en établissement: via le rôle des militant.es SNES-FSU au sein des CHSCT (devenues F3SCT: formations spécialisées), mais aussi via les interventions auprès des DASEN (et pour les cas les plus difficiles directement auprès du Recteur), via l'accompagnement des collègues lors des audiences individuelles ou collectives.

Si l'enjeu aura été de réussir à faire cesser les pratiques problématiques, les dérives en termes de « pilotage », le non-respect de certains droits, cet accompagnement aura permis de souligner l'importance de l'action

collective, et donc l'intérêt de la section syndicale d'établissement qui favorise les mécanismes de solidarité, de résistance, et de revendication au local, tout comme l'efficacité du lien entre ces sections, la section départementale, et la section académique.

### Un travail permanent pour renforcer le réseau des S1

Convaincu.es que la force et l'efficacité du SNES-FSU repose en grande partie sur le réseau des S1, les sections départementales, avec la section académique, ont eu pour objectif de renforcer les réseaux des S1: tournées d'établissements, réunion des S1 pour échange et formation, soutien aux S1 dans les situations de conflit d'établissement ont été accrus tout au long du mandat. Les élections professionnelles ont aussi été l'occasion de renforcer ce lien. Les stages académiques ou départementaux ont également permis d'impliquer de nouveaux collègues qui peuvent assurer le rôle de correspondant.es ou de secrétaires de leur établissement. Pour le SNES-FSU Toulouse, l'essentiel demeure d'avoir des relais dans les établissements, d'en dédramatiser la fonction, et d'accompagner dès que possible celles et ceux qui jouent ce rôle d'intermédiaire au niveau de l'établissement. Au quotidien, les sections départementales participent aussi régulièrement à l'animation d'Heures d'Information syndicales (HIS), dans une démarche d'information en proximité des collègues, directement sur le lieu de travail, pour maintenir ce lien permanent.

## Dans un contexte de dialogue social malmené, continuer à faire du SNES-FSU un interlocuteur privilégié

### Des instances reconfigurées

Le mandat écoulé a vu les premières transformations issues de la Loi de Transformation de la Fonction Publique se concrétiser, avec notamment la mise en place des Lignes de Gestion et la fin du regard paritaire sur la totalité des situations individuelles des collègues. Ces évolutions, que nous n'avons cessé de dénoncer, ont instauré davantage d'opacité sur les mutations et promotions, en introduisant une logique de recours individuel pour les collègues, suite à mutation ou évaluation dans le cadre des Rendez-vous de Carrière.

Dans le périmètre des nouvelles instances, CAPA et Comités Sociaux d'Administration (CSA, instance remplaçant le CTA, Comité Technique Académique), le SNES-FSU est un interlocuteur incontournable de notre employeur, et agit pour obtenir des avancées de l'administration, notamment en proposant des démarches intersyndicales, par exemple en CAPA disciplinaires, ou sur le Congé de Formation Professionnel dont le barème a été

rééquilibré récemment dans l'intérêt de toutes les collègues. Il a su contraindre l'administration à prendre des engagements pour pérenniser et renforcer les espaces d'un dialogue transparent et exigeant, dans un cadre réglementaire qui aurait pu en emporter une grande partie, et y traiter des problématiques réelles des collègues.

La section académique a mobilisé ses ressources militantes pour assurer un renforcement de l'accompagnement des collègues, en priorité syndiqué.es: en amont des mouvements, par le développement des occasions de conseil en proximité, notamment dans les départements et par téléphone, ce qui a nécessité une formation accrue des militant.es des 8 départements. Il cherche en permanence à développer leur expertise dans tous les domaines (rendez-vous de carrière, ou recours carrière et mutations par exemple) au bénéfice des adhérent.es.

Aujourd'hui, le SNES et la FSU sont choisis par une très large majorité des collègues qui formulent un recours dans un volume très

stable, et nos élu.es portent les demandes des collègues qui saisissent la CAPA. Nous avons en parallèle continué d'exiger des concertations sur les notes de service Mouvement, Avancement, de la transparence sur les algorithmes employés. Le SNES-FSU a pesé de tout son poids sur la circulaire Congé de Formation (CFP), le rectorat ayant fait l'expérience - désastreuse pour les collègues - de ce qui arrive lorsqu'il se passe, comme en 2022, de la maîtrise fine par notre organisation syndicale des équilibres indispensables des barèmes.

Parallèlement, nous avons renforcé les CAPA dans les compétences qu'elles ont conservées, en insistant auprès du rectorat pour y traiter les saisines réglementaires des collègues lors des refus de temps partiels ou de congé de formation, ou lors de la titularisation par exemple.

L'ensemble de ces opérations chronophages nécessite un engagement accru des militant.es, mais a pu tout de même être assuré, notamment par une réorganisation du secteur

# Rapport d'activité 2021-2024

chargé du suivi des questions d'emploi et un renouvellement de ses militant.es, mené progressivement au cours du mandat, en fonction des moyens syndicaux disponibles, et une meilleure répartition des rôles.

## De multiples interventions en dehors des instances

Le SNES-FSU a demandé et obtenu des audiences régulières avec le rectorat, pour traiter des situations les plus compliquées,

ou qui restaient en suspens. Elles ont aussi permis de faire avancer plusieurs dossiers: contractuel.les, situations d'établissements en conflits internes, situations individuelles difficiles, organisation des examens notamment.

Les groupes de travail avec le rectorat ont permis d'agir concrètement pour les collègues: contractuel.les, recours sur les affectations, cartes des formations et des CPGE, pour l'instant épargnées des fermetures vues dans

d'autres académies, déploiement et mise en œuvre du protocole académique d'Égalité Professionnelle femmes-hommes, etc. Ces groupes de travail ont été largement investis par le SNES et la FSU, et ont permis des avancées réelles sur ces sujets, là où les autres organisations viennent souvent pour simplement prendre des notes et communiquer sur nos propositions.

## Le SNES-FSU toujours à l'initiative, y compris sur des problématiques nouvellement prises en charge

### Le SNES-FSU engagé et moteur concernant l'égalité professionnelle et les violences sexuelles et sexistes

Le SNES-FSU est intervenu activement dans la mise en place du Plan égalité professionnelle prévu par la loi de 2020. Il a fallu toute la ténacité des élu.es du SNES-FSU pour faire adopter ce plan en CSA académique, puis pour mettre en place une cellule académique de soutien et d'accompagnement des faits de violences, discriminations, harcèlement, agissements sexistes (VDHAS). Il s'agit d'une victoire syndicale à mettre à l'actif du SNES et de la FSU, qui a pesé dans le débat pour faire élire une référent.e VDHAS issu.e des élu.es du personnel au niveau académique et dans presque tous les départements de l'académie, et de les associer à la mise en place du processus de traitement de ces signalements et à l'effectivité des réponses de l'institution. Les élu.es du SNES-FSU continueront à s'engager pour faire connaître et exister cette cellule, afin que l'employeur prenne en charge ses obligations en matière de lutte contre les

faits de violences sexuelles et sexistes, mais aussi les faits de violences intrafamiliales révélés ou détectés sur le lieu de travail. En effet, l'intégration des violences conjugales comme prérogatives des employeurs est une avancée syndicale majeure qui garantit un égal accès à des droits nouveaux pour toutes les victimes de violences conjugales.

### L'exigence de renforcer l'approche Santé et sécurité au travail

Très présent.es et engagé.es au sein des CHSCT devenus les Formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail issues des CSA depuis les élections professionnelles 2022 et la fusion des instances, les élu.es du SNES-FSU sont intervenu.es pour exiger des mesures de prévention au sortir de la crise sanitaire, mais aussi face aux crises climatiques qui se répètent et s'annoncent. L'hygiène, le bâti scolaire, mais aussi la prévention des risques routiers ou accidents de travail, sont autant de chantiers portés par les élu.es du SNES-FSU dans les FS-SSCT académiques et départementales. Le SNES-FSU

s'est attaché à continuer à faire connaître les registres de signalements de santé et sécurité au travail auprès des collègues, mais aussi à en dégager des obligations pour l'employeur en matière de prévention des risques. Engagé aussi dans la prévention des risques psychosociaux, le travail mené par le SNES-FSU dans les instances dédiées à la prévention, a permis de recueillir la parole des collègues sur le terrain, notamment au cours de visites d'établissements et d'enquêtes de terrain.

Les effets des réformes successives, la dégradation des conditions de travail et l'allongement de la durée du temps de travail pèsent lourd sur la santé des collègues. C'est pourquoi le SNES-FSU s'est attaché à renforcer et renouveler le secteur santé, de façon à accompagner, conseiller et défendre la profession dans des démarches de plus en plus nombreuses telles que les demandes de temps partiel thérapeutique ou les cessations progressives d'activité. Le SNES-FSU continue à faire valoir les droits des collègues en matière de santé dans les conseils médicaux, au sein desquels les représentant.es du SNES-FSU sont présent.es dans tous les départements de l'académie.

## Un SNES-FSU au service de la défense des personnels non-titulaires, pour une amélioration de leurs conditions de recrutement et de travail

### Le développement des secteurs non-titulaires pour un accompagnement renforcé

Devant la hausse des effectifs de personnels sous contrats (enseignant.es, CPE, PsyEN, AESH, AED), et la récurrence des difficultés vécues par ces collègues, la section académique a fait le choix de renforcer sa capacité à répondre et traiter leurs demandes par le secteur correspondant, et en travaillant à construire une bonne articulation avec les élu.es

en CCP, dans un cadre fédéral (progression en cours, rendue nécessaire par les évolutions du nombre de contractuel.les recruté.es, dans tous les corps du Second comme du Premier degré).

### Contractuel.les enseignant.es: un SNES-FSU Toulouse qui a obtenu des avancées significatives

Pour cette catégorie le SNES-FSU a porté, seul, l'exigence d'une amélioration des rémunérations et des contrats. Il a obtenu

du rectorat deux hausses de rémunérations successives, une certaine sécurisation de l'accès au CDI, qui était régulièrement rendu impossible par l'interruption des contrats à quelques mois du CDI. Revenant par là sur les reculs des dernières années, nous avons obtenu la systématisation des contrats couvrant l'été lorsqu'ils sont signés avant fin janvier et une possibilité de formation, même si le cadre n'en est pas satisfaisant.

Les contractuel.les rencontrant de nombreuses difficultés administratives qui ont pu conduire régulièrement à des situations personnelles particulièrement délicates, le SNES-

FSU Toulouse s'est employé - par le biais d'interventions individualisées ou d'audiences auprès des services rectoraux - à obtenir les régularisations légitimement attendues et, plus largement à dénoncer les dysfonctionnements structurels inadmissibles.

## **AESH: une prise en charge syndicale qui monte en puissance**

Les AESH ont également bénéficié d'une harmonisation favorable entre les gestions opérées dans les départements, qui produisaient des inégalités de traitement insupportables, harmonisation largement imputable aux représentant.es du SNES et de la FSU (le travail ayant été conduit dans un cadre fédéral) qui se sont impliqués dans les groupes de travail mis en place. En département, les sections départementales ont, en articulation avec la FSU-SNUipp notamment, cherché à identifier des militant.es spécifiques pour accompagner les personnels AESH.

Le SNES-FSU Toulouse a été partie prenante des actions spécifiques proposées aux AESH, notamment sur Toulouse, cherchant à mobiliser les collègues et à leur proposer un stage spécifique au moins une fois par an.

Catégorie isolée et peu stabilisée dans les établissements, les AED peuvent trouver auprès du SNES-FSU Toulouse des réponses à leurs interrogations. Après avoir accompagné les AED dans leurs mobilisations début 2021, il a plusieurs fois tenté de réunir les AED dans le cadre d'un stage académique, qui n'ont pas trouvé leur public. Il continuera à travailler pour davantage accompagner et syndiquer cette catégorie.

## **CPE, PsyEN, retraité.e.s : des réponses syndicales spécifiques**

Ces trois dernières années, se sont traduites pour le secteur CPE par une stabilité du nombre des syndiqué.es. La participation de notre catégorie est restée importante lors des élections professionnelles.

C'est la démonstration de notre connaissance du terrain, du maillage local et des réponses rapides apportées aux collègues et de l'accompagnement que nous savons leur apporter à différents moments (mutations, gestion de la carrière, tensions et difficultés professionnelles).

Il y a trois ans, nous évoquions dans ces colonnes la « souffrance » au travail. Nous ne pouvons que constater que celle-ci s'accroît : de plus en plus de collègues, se retrouvent obligé.es de se mettre en arrêt maladie face à des situations professionnelles inextricables. Nous pâtissons du fait d'avoir la même inspection que les chefs d'établissements. Nos IPR ne prennent que rarement parti pour nous et nous avons dû interpellé à plusieurs reprises le Rectorat sur des situations.

Outre l'accompagnement des collègues et la participation aux CAPA, le secteur CPE propose toute l'année des permanences bimensuelles. Il organise également un stage académique, ouvert à tous.tes, chaque année, avec un découpage en deux temps : une demi-journée sur les thématiques du moment, syndicales et de catégorie animée par un responsable national du secteur, l'autre demi-journée réservée à l'accueil d'un intervenant sur un thème concernant le monde éducatif. Le secteur publie un journal par an et une lettre électronique de rentrée.

Le secteur a siégé chaque année aux Groupes de Travail où sont discutées les créations de postes. Nous avons pu y dénoncer le manque de créations de postes de CPE alors que les effectifs augmentent. Nous nous sommes opposés fortement aux SPEA qui n'ont aucun sens dans notre métier, avec des lettres de missions vides voire indignes.

Pour finir, il est à noter que la crise sanitaire a eu des impacts sur les Vies Scolaires. Avec la CDIisation des Assistant.es d'Éducation, la question de notre positionnement et de l'évolution de notre métier est posée sans que nous puissions encore en cerner la portée.

Depuis le début du mandat, le secteur PsyEN s'est attaché à accompagner et aider les PsyEN et DCIO aussi bien dans leurs problématiques quotidiennes (remboursement de frais de déplacements, dotation de matériel, remplacement et gestion des postes, locaux, rémunération, indemnités, gestion de crise) que lors des phases de mutation (inter, intra et mouvement spécifique). A l'interface entre les services et l'administration, l'intervention du secteur PsyEN/DCIO a à plusieurs reprises permis de mettre en avant les difficultés rencontrées et d'y apporter des solutions : notamment dans la récupération de 2 postes de PsyEN, l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux frais de déplacement, l'accompagnement de l'équipe de certains CIO.

Le lien étroit entretenu au niveau des instances académique et départementales du SNES favorise la prise en compte des préoccupations (missions, lien avec la Région, conditions d'exercice, postes...) des PsyEN/DCIO et la défense de la profession.

Le stage syndical organisé au niveau académique, a permis l'organisation cette année d'un stage métier (le 2 avril 2024).

Le SNES-FSU a aussi vocation à continuer à militer pour et avec les collègues retraité.es. L'activité du secteur « retraité.es » a principalement consisté en la coordination de l'action des S1 départementaux, laquelle s'inscrit avec les SFR-FSU, dans la mise en œuvre locale des initiatives de l'intersyndicale nationale dite du « Groupe des 9 » : rassemblements départementaux, audiences auprès des élu.es... actions dont les thèmes essentiels sont le pouvoir d'achat des pensions et la protection sociale. Il participe aussi à l'animation du stage de préparation à la retraite. Il réunit les S1 de retraité.es, notamment pour la préparation du Congrès académique. Ses élu.es à la CA académique y font prendre en compte leurs revendications plus spécifiques.

# **Aborder les questions de métiers sous tous les angles**

## **Formation syndicale: offre renouvelée et diversifiée**

De manière générale, le SNES-FSU Toulouse s'est attaché à développer des espaces d'échanges et de réflexion collectifs, d'information concrète sur tous les sujets touchant aussi bien les questions de carrières, les réformes en cours que les cadres qui impactent nos pratiques professionnelles. Il a surtout intégré dans son offre de stage les questions de métiers, en mettant en œuvre dans l'académie les mandats adoptés aux deux Congrès nationaux précédents. La remarquable fréquentation de ces stages, et leur

nombre, traduit aussi le fait que les collègues y trouvent un espace syndical unique, ce qui ne peut que renforcer notre organisation, tout en popularisant ses analyses et propositions. Certaines thématiques ont fait l'objet de stages déployés sur deux années scolaires consécutives (égalité femmes-hommes et inclusion par exemple), et plusieurs stages ont été conçus en réponse aux attentes exprimées par des stagiaires dans leurs réponses aux questionnaires envoyés en amont de journées proposées.

Il a aussi recherché, dans la dynamique de la campagne des élections professionnelles, à construire des stages associant le SNUEP-

FSU et le SNEP-FSU, autour de problématiques communes à tous les corps du Second degré. De même, il a essayé de construire des complémentarités avec les propositions de stages syndicaux organisés avec les sections départementales de la FSU, en fonction des possibilités locales.

La formation des militant.es dans le cadre des stages nationaux a également été encouragée, pour permettre à chacun.e de perfectionner ses connaissances et méthodes de travail syndical, au bénéfice des syndiqué.es et de l'ensemble de la profession.

## Collectifs Métiers

Les collectifs Métier à Toulouse (Lettres - Histoire-Géographie - Education musicale, Mathématiques - Technologie, et Langues Vivantes) se sont réunis trois fois par an en s'appuyant sur la clinique de l'activité: ils appliquent à nos métiers les concepts et techniques développés dans le cadre d'un partenariat national avec le chercheur Y. Clot (CNAM) il y a plusieurs années. Ces échanges nourrissent des publications d'articles dans le Bulletin Syndical académique et dans des publications externes comme les Carnets rouges (mai 2023), afin d'en assurer la visibilité. Des interventions en formation syndicale (stage tuteurs, stage sur l'oral, stage Pacte) sont également régulièrement réalisées pour faire vivre l'approche métier et ainsi interroger et défendre nos propres critères de qualité du travail.

Une journée de découverte des collectifs métiers académiques a récemment permis la création d'un collectif Langues Vivantes Lycée, et cette année sera proposé un groupe métiers spécifique aux PsyEN.

## Journée académique de réflexion sur le projet éducatif

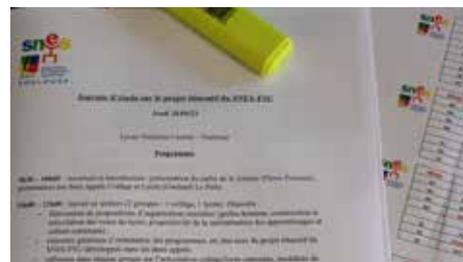
En septembre 2023, la section académique a organisé une journée de réflexion interne sur le projet éducatif que nous portons pour le collège comme le lycée, en complément des journées de formations de militant.es qu'elle a proposées au moins deux fois par an.

## S'emparer localement des enjeux liés à la formation initiale et continue

Le SNES et la FSU sont représentés - de manière quasi unique en France - au sein des deux instances de gouvernance de l'INSPE, et y siègent de manière assidue. C'est l'occasion de faire connaître et défendre leurs positions, tout en acquérant une information précise pour renseigner les stagiaires et les étudiant.es en formation initiale qui nous sollicitent. Ces informations, croisées avec les décisions du rectorat, contribuent à nourrir

les interventions sur les modalités d'affectation et de formation des stagiaires, tout en donnant une visibilité sur les effets des réformes qui alimentent la réflexion nationale.

Le mandat écoulé a aussi été l'occasion de reconquérir une partie du terrain perdu en matière de formation continue, dont les orientations académiques avaient fini par ne plus être discutées dans l'académie en présence des organisations représentatives des personnels. La section académique a ainsi beaucoup pesé localement pour que le recteur concède des espaces d'échanges réguliers avec les organisations représentatives au niveau académique, qui bénéficient à toute la fédération.



## Un SNES-FSU, acteur au niveau régional: un nouveau champ d'intervention en construction (Région académique et Région Occitanie)

### Formation syndicale: offre renouvelée et diversifiée

Le mandat écoulé a vu le développement et la consolidation dans ses compétences de l'échelon de la Région académique, échelon auquel le SNES-FSU s'était opposé considérant qu'il allait favoriser un pilotage technocratique éloigné des réalités de terrain et qu'il posait un problème de gouvernance, pouvant exclure les représentant.es des personnels des débats des orientations prises sur des sujets pourtant importants pour la politique éducative des deux académies: formation professionnelle, formation continue, lien entre second degré et enseignement supérieur, jeunesse et sport. Dans une approche fédérale, et dans une démarche cohérente et toujours concertée avec les militant.es de l'académie de Montpellier, le SNES-FSU Toulouse s'est investi - dans des réunions conjointes aux deux académies, dans des groupes de travail puis dans les nouvelles instances, une fois celles-ci installées (Conseil Consultatif de Région Académique de la Formation Continue et de l'Apprentissage, CSA de Région Académique) - avec l'objectif constant de combattre les logiques de territorialisation des politiques éducatives et de régionalisation de l'organisation des académies. Si le dialogue social à ce niveau régional n'avait initialement pas répondu à toutes les exigences de transparence, ce qui

avait conduit la FSU à proposer à d'autres organisations de boycotter le premier CSA de Région académique, la FSU a obtenu, par son engagement, de premières inflexions et dégagé de nouveaux espaces de dialogue dont il faudra tirer le bilan plus tard.

Dans les logiques d'harmonisation induites par la mise en place de directions régionalisées et de services inter académiques, le SNES et la FSU ont évidemment défendu les convergences favorables aux personnels (convergence des régimes de rémunération des contractuels en GRETA avec ceux du CFA, par exemple).

La période a aussi vu une évolution de la cartographie des GRETA, sur l'académie de Montpellier, puis tout récemment sur notre académie avec une fusion-reconfiguration au sein du réseau: le SNES-FSU y a porté l'exigence de la préservation et de la pérennité des emplois, mais aussi, à cette occasion, dans les échanges autour des évolutions envisagées en termes de pilotage de ces GRETA, celle d'être sur des missions de service public, et de ne pas verser dans une logique marchande induite par un marché de la formation des adultes devenu concurrentiel.

Même s'il s'agit d'un champ d'intervention et d'un niveau éloigné des préoccupations de la majorité des personnels, la section académique a essayé de porter régulièrement à la connaissance de ses syndiqué.es (par des

articles dans le bulletin syndical académique, par exemple) les enjeux du développement de la Région académique, nouvel échelon de pilotage.

### Un dialogue nécessaire, difficile, mais renouvelé avec la Région Occitanie

Les nombreuses compétences de la Région liées à l'Éducation font normalement de celle-ci un interlocuteur important pour le SNES. C'est pour cette raison que le SNES-FSU Toulouse a largement contribué, au moment des élections régionales, à une publication fédérale spéciale, diffusée aux syndiqué.es et candidat.es (hors RN) pour partager ses analyses sur la politique régionale et mettre en avant ses revendications.

Force a été de constater toutefois que le dialogue avec la Région n'a pas eu durant ce mandat - et en dépit du volontarisme de la section académique qui a été amenée à solliciter des rencontres - les concrétisations souhaitables. La section académique a ainsi été contrainte de renouveler avec insistance sa demande de tenue du Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN), instance pourtant obligatoire,

et qui offre l'intérêt d'un cadre officiel pour débattre avec la Région. Ce n'est qu'en fin de mandat qu'enfin l'instance a été enfin réunie.

En l'absence de cette instance, la section académique a demandé des audiences, parfois dans un cadre fédéral, pour mettre en avant un certain nombre de préoccupations, d'analyses locales, et de revendications au plan régional: elle a ainsi interpellé

la Région sur l'orientation et la tentation de dévoiement de la compétence sur l'information à l'orientation, sur les difficultés budgétaires des lycées dans le cadre de l'inflation des coûts de l'énergie, sur les dotations des Agents Régionaux des Lycées qui sont essentiels dans le quotidien des lycées, sur la récurrente question de la maintenance informatique, sur les problématiques de mixité sociale et sco-

laire dans le cadre de la sectorisation des lycées, sur la carte des formations. L'année scolaire 2023 s'est ouverte sur un dialogue renouvelé dont le SNES-FSU Toulouse ne manquera de s'emparer pour continuer à défendre l'intérêt des personnels et des élèves.



## Pour un syndicalisme majoritaire, l'enjeu de la syndicalisation et de la représentativité toujours au cœur des préoccupations du SNES-FSU

### Syndicalisation: une attention renouvelée à un enjeu crucial

La syndicalisation est un enjeu majeur dans la construction d'un syndicalisme fort. C'est pourquoi la section académique en a fait une préoccupation importante en l'intégrant plus régulièrement aux échanges dans le cadre des instances internes et avec les militant-es en contacts directs avec les personnels (militant-es des secteurs, permanencier-es, commissaires paritaires).

Les dispositifs d'accompagnement individualisés à la mobilité ou le suivi des opérations de carrière ont ainsi été conçus pour favoriser la syndicalisation à l'occasion des opérations de mouvement ou de carrière.

De même, la formation syndicale permet d'ouvrir davantage des stages à l'ensemble de la profession afin de montrer tout l'intérêt d'intégrer un collectif de réflexion et d'action. Certains stages restent évidemment réservés aux syndiqué.es.

Par ailleurs, le développement de la contractualisation et la hausse du nombre d'AESH, a conduit la section académique à un travail plus ciblé pour syndiquer des personnels qui n'en ont pas toujours le réflexe, du fait de leur emploi précaire et exposé.

Les stages « Préparer sa retraite », en plus d'accompagner les collègues dans leurs démarches administratives, se sont aussi donnés pour objectif de souligner tout l'intérêt qu'il pouvait y avoir à rester syndiquer après avoir cessé ses fonctions.

Les permanences très régulières tenues à l'INSPE permettent également d'amener les stagiaires vers la syndicalisation, mais d'abord vers une forme de compréhension et de proximité envers les organisations syndicales en général - qui sont de plus en plus absentes des cursus universitaires - et de connaissance de la capacité du SNES-FSU à être un appui utile et pertinent. De même les permanences

assurées durant l'été sont l'occasion d'amener les stagiaires à adhérer en profitant des possibilités de pré-adhésion.

### Elections professionnelles: l'ambition de renforcer le SNES comme organisation majoritaire dans le Second Degré et de conforter la FSU

La section académique a mené la campagne des élections professionnelles avec la volonté d'un travail de terrain à l'automne 2022: l'organisation de stages dans les 8 départements, en présence d'au moins deux membres du secrétariat académique a permis de présenter des exemples concrets de l'action du SNES-FSU: à travers l'angle retenu (carrières), ces stages se sont attachés à combattre l'idée que la transformation du paritarisme rendrait caduque l'expertise du SNES-FSU et de ses élu.es, tout en mettant en avant le bilan de l'action de toute notre organisation dans l'intérêt des collègues, dans la durée. L'intérêt des nombreux collègues qui y ont participé a confirmé que le SNES avait raison de faire de la question des salaires un axe fort de ses actions dans la période.

Ces rencontres ont aussi permis au SNES-FSU de faire la démonstration de sa proximité avec la profession et de son expertise indiscutable, et sa capacité à apporter une information claire et précise, et d'explicitier le sens de ses combats. Sur le sujet, cette campagne a achevé de convaincre nos collègues que son choix stratégique dans le dossier PPCR avait été le bon à moyen terme, même si certains aspects de ce dossier continuent de poser problème.

Un travail de mise en réseau des S1 pour assurer la distribution des publications nationales et académiques de campagne a été spécifiquement mené, avec pour objectif la couverture de tous les établissements et d'un

tractage dans un maximum de casiers des collègues. Le bilan que nous tirons de ces élections est évidemment mitigé en termes de participation, à l'issue d'une semaine de vote sous forme électronique qui a été pour de très (trop) nombreux collègues une nouvelle fois un parcours éprouvant.

Dans ce scrutin piège, qui n'a pas fait l'objet de notre employeur de tout l'investissement dû, la FSU et ses syndicats nationaux, dont le SNES, sont systématiquement en tête, tout comme aux 4 scrutins qui concernent le Second degré, et où la responsabilité du SNES était engagée fortement compte tenu de la composition des corps électoraux. Le SNES reste ainsi loin devant les organisations arrivées en seconde position, et remporte presque partout la moitié des sièges! Dans ces élections, le SNES a donc tenu son rang, quand le gouvernement pensait l'affaiblir par la modification du périmètre et des compétences des instances académiques.

### Un SNES-FSU attaché et fortement impliqué dans le cadre fédéral

La préparation de la campagne a fait l'objet, dès le printemps 2022, d'un important et très régulier travail fédéral, souvent mené à l'initiative du SNES-FSU et de la section académique. Dans un contexte de modification du périmètre des instances (création des CSA et de leur formation spécialisée, regroupement des CAPA du Second degré en une CAPA unique), ce travail indispensable a été mené dans la recherche du consensus et avec la volonté du renforcement du travail fédéral, tout en s'attachant à conserver les expertises des élu.es acquises au cours du mandat écoulé, et en s'assurant d'une représentation académique de tous les corps du Second degré dans la nouvelle CAPA mais aussi dans les CCP.

# Rapport d'activité 2021-2024

Dans la période post-électorale, la section académique continue d'assurer la coordination fédérale auprès du rectorat, et auprès des interlocuteurs régionaux, travail poursuivi auprès des DSDEN par les sections départementales, tout en continuant à peser pour

que ces nouvelles instances ne soient pas l'occasion d'un nouvel affaiblissement du paritarisme.

Les militant.es sont fortement impliqué.es dans les initiatives fédérales conduites par les sections départementales, que cela soit

des actions spécifiques liées à des problématiques locales ou les stages fédéraux proposés sur des sujets transversaux. Ils participent activement à la vie de la fédération dans les sections départementales de la FSU, qu'ils animent le plus souvent en responsabilité ou co-responsabilité.



## Rapport financier

Un contrôle des comptes est effectué une fois par an au niveau national par la commissaire aux comptes du SNES-FSU, qui certifie nos comptes conformément à la réglementation en vigueur. Ce contrôle est également opéré au niveau des académies, par roulement.

Les recettes proviennent quasi-exclusivement des cotisations des adhérent.es de l'académie, auxquelles se sont ajoutées des aides ponctuelles de la section nationale et des cotisations de soutien, elles aussi issues des adhérent.es.

L'exercice 2020-2021 fait apparaître les effets du Covid, notamment en remboursements de frais militant.es, moindres du fait du premier confinement.

En 2021-2022, les restrictions de réunion ou de circulation parfois ont à nouveau permis de réaliser des économies.

Sur l'année 2022-2023, les élections professionnelles ont entraîné des dépenses plus importantes dans les frais de déplacement, nos militant.es ayant fait campagne dans les établissements à l'occasion de tournées systématiques. Les frais liés d'affranchissement ont également été plus élevés en raison de l'envoi d'une publication à toute la profession à l'occasion de ces élections.

Les résultats, globalement légèrement excédentaires en raison de la fin du prêt souscrit pour l'acquisition de nos locaux, traduisent la recherche de la maîtrise des dépenses par

une gestion prudente et rigoureuse, notamment pour limiter les hausses de cotisation dans un contexte de gel du point d'indice : utilisation plus régulière de la visio pour limiter les frais de déplacement des militant.es, renégociation des contrats de fournisseurs de services afin de limiter les frais fixes.

La capacité financière de la section académique reste préservée, tout en assurant l'entretien du parc informatique et de nos locaux. Nous faisons par ailleurs face à la hausse générale des prix : chez nos fournisseurs, sur l'impression du bulletin syndical, sur les tarifs postaux, en plus du passage à l'envoi du bulletin sous enveloppe et non plus sous film plastique, en application des normes environnementales.

Syndiqués	2659		2585		2578	
	2020-2021		2021-2022		2022-2023 provisoire	
Postes	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Charges Locaux	35 780,00 €		31 110,00 €		30 718,00 €	
Communication	4 482,00 €		4 942,00 €		5 399,00 €	
Fournitures-Entretien	19 768,00 €		19 690,00 €		26 046,00 €	2 200,00 €
Déplacements	12 286,00 €		17 794,00 €		23 328,00 €	
Publications	26 388,00 €		18 502,00 €		21 307,00 €	
Publicité Cme						400,00 €
La Poste	9 315,00 €		6 606,00 €		13 868,00 €	
Congres Académique			1 794,00 €			
Actions	320,00 €	1 234,00 €			4 430,00 €	6 755,00 €
Personnel	48 704,00 €		46 832,00 €	12 000,00 €	37 214,00 €	
Cotisations		550 643,00 €		542 708,00 €		527 842,00 €
Reversements S2	20 612,00 €		26 722,00 €		27 367,00 €	
Reversements S4	347 247,00 €		339 283,00 €		328 009,00 €	
	524 902,00 €	551 877,00 €	513 275,00 €	554 708,00 €	517 686,00 €	537 197,00 €
<b>Résultats</b>		26 975,00 €		41 433,00 €		19 511,00 €

## Unité et Action

### Dans un contexte difficile, toujours auprès et au plus près des collègues, un SNES-FSU combatif !

Le mandat syndical qui s'achève a pris place dans un contexte lourd (sortie de la crise pandémique, élections présidentielle et législatives, changement de ministre).

L'analyse de Unité & Action est cependant sans ambiguïté sur ce qui s'est joué dans la période : en plus des attaques contre les principes fondamentaux de la solidarité de notre modèle social (retraites, assurance chômage, etc), les attaques contre le Second degré et ses personnels - largement méprisés malgré leur engagement quotidien - se sont ainsi aggravées dans le cadre d'un projet éducatif régressif, signant la poursuite des politiques néo-libérales

Le rapport d'activité et le rapport financier que vous venez de lire montrent que, conscients des attentes de la profession, attachés non seulement à la défense des acquis sociaux comme à la conquête des améliorations concrètes pour tous les

personnels, Unité & Action, majoritaire et en responsabilité académique et nationale, s'est engagé par une intervention et une lutte à tous les niveaux.

Au niveau académique, Unité & Action a œuvré dans ce contexte en utilisant tous les leviers qu'il pouvait mobiliser pour mettre la profession dans l'action : par l'écoute des attentes de ses syndiqué.e.s, par la diffusion large d'informations et d'outils de mobilisation, par des appels à la grève et aux autres formes de mobilisation, et ce dans des cadres les plus fédérateurs possibles.

La lutte contre la réforme des retraites a montré tout l'intérêt d'une démarche unitaire qui est au cœur de la démarche d'Unité & Action, en recherche d'unité d'action permanente et d'unité syndicale, parce que ce sont les mobilisations majoritaires et massives qui permettront de gagner.

Unité & Action a aussi agi en assumant pleinement le rôle que les élections professionnelles de décembre 2022 ont confié au SNES-FSU : celui d'être le syndicat majoritaire du 2nd degré rassemblant le plus largement la profession et portant sa voix publiquement comme dans les instances, pour la défense des personnels au quotidien.

C'est pourquoi nous vous appelons aujourd'hui à reconnaître le travail syndical accompli par les équipes militantes qui ont mis en œuvre, dans la concertation et la synthèse collective issue des instances internes qui les ont établies presque toujours à l'unanimité durant le mandat écoulé, en votant :

POUR le rapport d'activité académique  
POUR le rapport financier

## L'École Émancipée

### Contribution sur le rapport d'activité

#### 2021-23 : Reculs et résistances.

Dans un contexte de crises multiples, de développement simultané de l'ultralibéralisme, de la répression et des idéologies réactionnaires, il est de la responsabilité du mouvement syndical d'opposer une dynamique de lutte sociale capable d'inverser la tendance.

La mobilisation contre la réforme des retraites a montré que c'est possible. Cependant, l'ampleur des manifestations a éclipsé la nécessité de développer la grève, et l'intersyndicale interpro nationale n'a pas réussi à construire un rapport de force suffisant pour gagner. Les dynamiques de reconduction de la grève dans les transports ou l'énergie ne se sont pas étendues aux autres secteurs professionnels.

#### Une combativité locale qui ne se traduit pas nationalement.

L'École Émancipée est intervenue dans les instances du SNES et de la FSU pour

initier l'extension de la grève dans l'Éducation Nationale, au-delà des journées balisées par l'intersyndicale interpro. Dans notre section académique, comme dans d'autres, cette préoccupation a été partagée au-delà des rangs de notre tendance. Cependant l'absence de mot d'ordre national dans ce sens a été un frein. Nous regrettons que les discussions que nous avons eues au niveau académique n'aient pas davantage inspiré l'orientation nationale du SNES.

#### Prendre des initiatives, animer les luttes.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le rapport d'activité, activité à laquelle l'École Émancipée a participé pleinement. Nous partageons en très grande partie l'ensemble des éléments présentés par le secrétariat académique et les réussites qu'il met en avant. Cependant, il nous semble qu'un bilan complet doit aussi prendre en compte les limites que

nous avons rencontrées, afin d'espérer les dépasser collectivement dans la prochaine période :

- Dans la grève, le SNES académique aurait pu mieux coordonner et amplifier la participation de ses militant.e.s dans les AG et l'organisation des grévistes, en s'appuyant sur des initiatives locales réussies pour les généraliser. Il aurait également gagné à mieux anticiper et populariser notre caisse de grève.

- Au quotidien, il a parfois eu du mal à articuler la défense individuelle des collègues avec une dimension plus collective, par exemple en mettant en relation les collègues confronté.e.s à un même problème, en lien avec les sections syndicales de leurs établissements, pour construire des actions communes permettant de défendre les droits de toutes et tous.

Gageons que nous y arriverons à l'avenir !

## Donnez votre appréciation sur l'activité de votre syndicat, pour préparer les futurs temps de débats démocratiques internes !

Comme à chaque fin de mandat, le SNES-SFU présente, au niveau national et académique, le bilan de son activité aux syndiqué.es.

C'est l'occasion de revenir sur les 3 années écoulées, et de retrouver ce que le SNES-FSU a fait pour vous, pour la profession, durant ce temps passé à défendre les collègues individuellement et collectivement. C'est l'occasion d'avoir une vue complète sur l'ensemble de l'activité des militantes et militants qui se sont engagé.es au sein de notre organisation.

C'est aussi, parfois, l'occasion de découvrir des pans de l'activité syndicale qui ne font pas forcément le quotidien de chacune et chacun, de mesurer la diversité des initiatives et des combats dans lesquelles le SNES-FSU est engagé.

C'est enfin un regard sur le passé récent de l'organisation pour mieux préparer les Congrès académiques et national qui auront lieu à la fin de l'hiver, avant l'élection au printemps des Commissions Administratives Nationale et Académique du SNES-FSU. Ce fonctionnement démocratique

est une particularité de notre organisation, et en constitue une force, qui assure qu'en permanence, au-delà des échanges informels que les militant.es peuvent avoir avec les syndiqué.es à l'occasion d'un appel téléphonique, d'un stage ou d'une visite dans un établissement, le SNES-FSU est en phase avec la profession, et, bien sûr en priorité, ses syndiqué.es.

Prenez le temps de faire vivre notre démocratie interne, pour un SNES-FSU plus fort et plus près de chacune et chacun de nous !

## Vote sur les rapports financier et d'activité

Cette année, ce vote est organisé du 24 janvier 2024 au 16 février 2024 inclus. Il est ouvert à tout.e syndiqué.e à jour de cotisation au moment du vote : **il est donc encore temps de renouveler votre adhésion avant le 24 janvier pour pouvoir voter !**

Cette année également, en raison de contraintes de calendrier, et pour ne pas réduire artificiellement la durée du vote en raison des vacances de février, mais également pour alléger la charge des sections d'établissement, le choix a été fait de recourir à un **vote électronique**. Cette modalité, plus souple dans les horaires, permet également de réduire le coût des opérations de vote et évite les aléas postaux.

**Le vote sera accessible durant la durée du scrutin en se connectant à son espace adhérent (<https://adherent.snes.edu/>).**

**La procédure est alors très simple : en 5 minutes, vous aurez voté !**

**Attention !** Vous devrez émettre 4 votes, correspondant aux votes sur les deux rapports d'activité (national et académique) et sur les deux rapports financiers (national et académique).



Ce bulletin syndical académique comporte les deux rapports académiques, l'US de début janvier les deux rapports nationaux.

### SE PRÉPARER AU CONGRÈS ACADÉMIQUE

Le Congrès académique se tiendra au Lycée Hôtelier de Toulouse, les 08 et 9 février 2024.

Les secrétaires d'établissement ont reçu les instructions nécessaires pour organiser la représentation des établissements au Congrès académique, sur la base d'un

délégué par tranche de 25 adhérent.es dans l'établissement. C'est évidemment l'ensemble de la section d'établissement qui décide du ou des délégué(s) qu'ils désignent pour participer à ce Congrès, même si l'inscription des délégué.es est de la responsabilité de la / du secrétaire d'établissement.

Les textes préparatoires au Congrès académique seront disponibles dans l'US autour du 18 janvier 2024 : ils servent de support aux débats, en présentant les points à trancher collectivement pour définir les axes revendicatifs du SNES-FSU pour les années qui viennent.

Les travaux du Congrès académique sont ensuite portés au Congrès national, qui aura lieu du 18 au 22 mars 2024, par des délégué.es élu.es au cours du Congrès académique.

**N'hésitez pas à vous porter volontaire pour représenter votre établissement : le SNES-FSU a besoin du regard du plus grand nombre pour des débats de qualité, qui dégageront les axes de nos revendications et actions futures !**

## Fusion des GRETA : pas qu'un enjeu de réseau

Après quelques années de stabilisation dans le réseau académique des GRETA – ce qui n'était pas le cas dans l'académie de Montpellier où une fusion avait été opérée en 2022 – une nouvelle évolution du réseau des GRETA a été proposée : mettant en avant la fragilité financière d'un groupement et la volonté d'en consolider un autre, le Rectorat a annoncé la scission du GRETA Midi-Pyrénées Sud en deux parties, chacune venant s'intégrer à un GRETA déjà existant, les GRETA Ouest et Centre. Cette opération n'est évidemment pas qu'une simple formalité administrative puisqu'elle implique des transferts financiers et RH. Au-delà de cette reconfiguration territoriale, la démarche de consolidation s'accompagne du « transfert » d'une partie de l'apprentissage assurée par le CFA académique vers les GRETA (les généreuses aides d'État à l'apprentissage poussant à développer ce type de formations souvent plus rentables que d'autres).

Il faut souligner que l'instance idoine (le CCRAFCA) pour échanger sur les bilans financiers des GRETA et sur les orientations stratégiques à adopter pour justement répondre à d'éventuelles difficultés des GRETA n'ayant pas été réunie, l'état des lieux du réseau et de ses établissements-supports ayant fait l'objet d'une analyse dans le cadre d'un audit externalisé, c'est presque devant le fait accompli de cette proposition de fusion que les organisations syndicales ont été placées.

Presque, car en réalité le rectorat avait reçu la FSU en bilatérale avant d'officialiser le scénario préparé : la FSU a évidemment dénoncé dans ce cadre le non-respect des instances, a porté l'exigence de la préservation de l'emploi, mais surtout mis en avant le fait que c'est la logique de service public qui devait présider aux orientations et non le seul « diktat » de la rentabilité.



Par ailleurs, dans le contexte de la réforme de la voie professionnelle, la FSU a rappelé un impératif : ne pas mettre en concurrence les GRETA avec la formation initiale.

■ **Sylvain Lagarde,**

*membre du Conseil Consultatif Régional Académique de la Formation Continue (CCRAFCA)*

## Budgets des collèges et des lycées

Nombre d'établissements sont amenés en cette fin d'année à des ajustements budgétaires par les biais : cela fait par des Décisions Budgétaires Modificatives qui, votées en Conseil d'Administration, permettent de coller aux dépenses réelles par rapport à ce qui avait été planifié au moment de la programmation du budget.

Dans le contexte inflationniste qui touche l'ensemble des produits et des prestations, et occasionne une explosion des

factures d'énergie, les retours sont nombreux d'établissements, collèges comme lycées, faisant état de difficultés : en effet, si souvent les collectivités de rattachement (départements pour les collèges, région pour les lycées) ont été contraintes d'apporter des rallonges budgétaires l'année dernière « pour finir l'année », elles n'ont néanmoins pas suffisamment adapté leur dotation annuelle de fonctionnement pour cette année, adoptant une posture plutôt austérioritaire par défaut. La conséquence est, en cette fin d'année, que les gestionnaires sont conduits à proposer des arbitrages budgétaires, dont certains ne sont pas acceptables

La consigne par défaut des collectivités est d'aller puiser dans les fonds de roulement, la limite de l'exercice étant de rester au-dessus d'un seuil de sécurisation budgétaire (le fameux « nombre de jours de fonds de roulement ») ou de prendre le risque d'être dans l'incapacité de répondre à une urgence financière imprévue... ou à une dépense anticipée.

Dès lors, certains établissements suspendent ou restreignent certains investissements (pourtant attendus), des projets pédagogiques, sorties scolaires et voyages (dont la part « accompagnateurs » est à la charge du budget de l'EPLE) sont hypothéqués quand ce n'est pas d'ores et déjà annulé. Dans un autre registre, le risque est grand d'une baisse de la qualité et/ou de la quantité des plateaux servis. Ici c'est la suppression du repas de Noël, des laitage, là les quantités par assiette qui diminuent. Et ailleurs, ce sont des salles bien froides...

Le SNES-FSU Toulouse a interpellé la région, et certaines sections départementales en ont fait de même pour alerter sur la situation de certains collèges... et dresser des lignes rouges. Le SNES-FSU réaffirme ainsi que ce n'est pas à l'établissement, en rognant les faibles enveloppes réservées à la pédagogie ou en diminuant la qualité des prestations servies, de faire face aux responsabilités des collectivités et de l'État.

■ **Sylvain Lagarde,**

*secrétaire académique*



## Protection sociale complémentaire

### Pour la santé des fonctionnaires et retraité.es, le SNES-FSU exigeant et combatif

L'envoi récent d'une attestation de tiers-payant par la MGEN montre des changements importants à venir concernant le régime de protection sociale complémentaire: jusqu'à présent, les adhérents à la MGEN en tant que complémentaire avaient l'ensemble de leurs droits (régime obligatoire et régime complémentaire) centralisés sur leur carte Vitale; mais la mise en concurrence à venir des mutuelles dans le cadre des appels d'offres pour les parties complémentaires conduit à la fin de ce « privilège ».

Quelques explications s'imposent: en août 2019, la Loi de transformation de la Fonction Publique initiait d'importants changements dans la protection sociale des fonctionnaires, poursuivant la destruction néolibérale de la Sécu. A rebours des mandats et revendications portés par la FSU qui met en avant la nécessité du **100 % sécu**, elle confirme le rôle des complémentaires et sépare ce qui était auparavant réuni, **la couverture santé** (maternité, maladie, accident) et la **couverture prévoyance** (incapacité de travail, invalidité, décès), tout en sacrifiant la solidarité actifs/retraités. Concernant la partie santé, une négociation inter-ministérielle a été engagée et un accord a été signé par toutes les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique en janvier 2022 (signature exigée pour pouvoir discuter de la partie prévoyance...) fixant pour tous.tes les agent-es de l'État, **un niveau de couverture minimum commun.**



**d'adhésion et de choix de la mutuelle disparaîtront en contrepartie d'une prise en charge de la cotisation en santé à 50 % par l'employeur.** Les agent-es, fonctionnaires ou non titulaires auront **l'obligation de souscrire au contrat collectif et à l'opérateur que le ministère aura choisi.** Il faut souligner par ailleurs que les retraité.es sont exclu.es du dispositif, elles et ils n'auront le choix qu'entre adhérer au contrat collectif retenu (moyennant une cotisation d'équilibre augmentant avec l'âge,

en octobre 2023 instaure **une couverture statutaire et réglementaire** (améliorée grâce aux interventions syndicales pour les CLM notamment et pour les droits des contractuel.les) et **une complémentaire facultative proposée par l'employeur proposant des garanties additionnelles payantes...**

On le voit, cette réforme introduit donc des éléments de redéfinition de la protection sociale qui ne répondent pas à notre horizon revendicatif du « 100 % Sécu » des soins prescrits, et qui ne dessinent pas les contours d'un modèle fondé sur un haut niveau de solidarité entre chacun-es, actives, actifs ou retraité-es, selon ses revenus, et hors de toute logique marchande et de concurrence. En dépit de cette orientation qu'elle a largement dénoncée, la FSU a décidé de signer de l'accord interministériel PSC sur la prévoyance pour acter certaines avancées qui n'avaient rien d'anodin pour les agent-es de l'État.

Informers les personnels et faire vivre des débats sur ce sujet qui relève de l'enjeu de société est indispensable et urgent. C'est pourquoi le Snes-FSU Toulouse organise **un stage syndical sur la Protection Sociale Complémentaire le jeudi 25 janvier 2024.**

■ **Benoît Foucambert,**

*en charge du suivi des sujets de Protection sociale.*



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les ministères versent 15 € bruts à leurs agent-es en remboursement partiel de l'adhésion à une complémentaire santé et prévoyance (sous certaines conditions). À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la liberté**

payée à 100 % la 1<sup>re</sup> année et à 175 % après la 5<sup>e</sup> année de retraite) ou garder une complémentaire individuelle.

Concernant la partie prévoyance (couverture du risque de pertes de revenus notamment), un second accord interministériel

## Bilan des Lignes de Gestion LDG : Partie mobilité

**A**u mouvement INTRA 2023, il y a eu une augmentation du nombre de postes offerts au mouvement, une baisse du nombre de mesures de carte scolaire, et une diminution du nombre de demandeurs, ce qui entraîne un meilleur taux de mutation. En fin de mouvement, on constate **une augmentation du nombre de postes vacants y compris** sur les postes spécifiques académiques, ce qui témoigne

bien d'une part du **manque d'enseignants lié au manque d'attractivité de la profession, et d'autre part de la nécessité de limiter le nombre de postes spécifiques, contrairement à la politique ministérielle qui encourage leur création... sans les pouvoirs!**

Le nombre d'affectations dérogatoires accordées par le rectorat à l'issue du mouve-

ment est en diminution laissant davantage des collègues dans des situations difficiles.

**Le nombre de TZR après mouvement est en chute libre ( - 20 % ) ce qui explique entre autres les difficultés sur les remplacements à venir et sur les couvertures de postes ou de BMP.**

■ **Hélène Tressens,**  
Secteur Carrières

## Bilan des LDG : Partie promotions

**A**ccélération de carrière: le rythme d'avancement en classe normale est le même pour tous les collègues sauf pour le passage aux échelons 7 et 9 ou 30 % des collègues promouvables bénéficient d'une accélération de promotion de 1 an. Celle-ci découle de l'appréciation recteur (ou ministre pour les agrégés) de leur rendez-vous de carrière. Le rectorat veille à ce que les femmes ne soient pas lésées dans ces promotions ce qui a souvent été le cas dans les années passées.

Hors classe: Les promotions se font en fonction du barème découlant de l'appréciation recteur du 3<sup>e</sup> rendez-vous de carrière et de l'ancienneté dans le tableau d'avancement. On constate que la majorité des promotions s'effectue toujours plus tôt (actuellement majoritairement au cours du 10<sup>e</sup> échelon), grâce au barème obtenu par le SNES-FSU dans le cadre de l'accord PPCR. L'augmentation du nombre de promotions a permis de promouvoir presque tous les collègues au 11<sup>e</sup> échelon.

Les très rares collègues qui y restent non promus ont un avis à consolider ou une opposition à promotion.

**Après le 3<sup>e</sup> rendez-vous de carrière, il est donc important de ne pas hésiter à contacter le SNES-FSU pour apprécier les possibilités de contestation de l'appréciation recteur si elle est notée « à consolider » pour éviter une promotion très retardée.**

**Classe Exceptionnelle:** Les bilans académiques confirment que le système qui a prévalu jusqu'ici, avec ces deux viviers, est arrivé en bout de course, et générera bientôt des pertes de possibilités de promotion. C'est la raison pour laquelle le ministère a décidé au printemps la disparition de la distinction en 2 viviers séparés, à partir de la campagne 2024. Dans ce cadre, le SNES-FSU souhaite l'introduction d'un barème de promotion favorisant l'ancienneté. De son côté, le ministère compte déployer un système totalement opaque, à la seule main des IPR et Chefs d'établis-

sements, et sans recours possible, basé sur le seul « mérite » à leurs yeux, qui se mesurera bien entendu aux seuls « petits services rendus »... **Ces dispositions ont reçu l'opposition unanime de l'ensemble des organisations syndicales.**

**Échelon spécial des certifiés.es:** depuis cette année, il n'y a plus de barrage chez les certifiés pour y accéder, et c'est une victoire du SNES-FSU. Dès lors qu'on est au 4<sup>e</sup> échelon de la classe exceptionnelle avec 3 ans d'ancienneté le passage à l'échelon spécial est automatique ce qui donne un gain très appréciable avant de partir en retraite.

**Remarque:** Le ministère interdit aux rectors de communiquer aux agents non promus pour la hors classe et pour la classe exceptionnelle la barre et l'ancienneté détenue dans le grade du dernier promu, ce que le SNES-FSU conteste. **L'opacité règne générant de la défiance chez les collègues.**

■ **Hélène Tressens,**  
Secteur Carrières

## Congés formation : rééquilibrage du barème

Le 10 octobre dernier, vos représentant.es SNES-FSU sont intervenu.es en groupe de travail au rectorat pour demander un rééquilibrage du barème des congés formation.

De forts déséquilibres étaient apparus l'an dernier suite à une décision unilatérale du rectorat de modifier le barème, privant des collègues avec de nombreuses demandes de l'octroi de ce congé.

Cette année, les collègues justifiant d'une RQTH se verront octroyer une bonification de 50pts et l'ancienneté des demandes sera mieux prise en compte avec 12 pts/demande. Des combats restent à mener pour obtenir une augmentation du nombre

de congés formation, bien trop insuffisants.

Plus d'infos sur notre site :



■ **Hélène Tressens,**  
**Floral Hemery,**  
Secteur Carrières

### MUTATIONS 2024



**Le SNES-FSU**

**reste à vos côtés!**



## Stage stagiaires Rappeler les droits syndicaux

Le secteur stagiaires suit tout au long de l'année les stagiaires ayant obtenu le concours, les étudiantes et étudiants en situation de pratique et d'observation et les contractuel·e·s alternant·e·s. Cette diversité de statuts visible dans nos salles des professeur·e·s reflète les réformes engagées tant au niveau de la formation, que du concours en lui-même.

Les étudiantes et étudiants tout comme les stagiaires sont confronté·e·s au manque d'informations et doivent s'adapter continuellement. De nombreuses et nombreux stagiaires sont en effet intervenu·e·s en ce sens lors du stage organisé le mardi 14 novembre 2023.

Ce stage abordait non seulement les mutations inter-académiques mais aussi les droits et les devoirs que confère le statut de fonctionnaire stagiaire. Les 70 stagiaires ont profité de ce temps d'information pour échanger sur leurs expériences respectives, leurs formations et sur les questions de mutations. À cette occasion, il nous a semblé important de rappeler que la formation syndicale

pour les stagiaires était un droit. Trop de stagiaires ont témoigné de la pression exercée par quelques formateurs de l'INSPE sur la syndicalisation ou tout simplement le fait de participer à un stage syndical.

L'action du SNES-FSU auprès des stagiaires prend de ce fait toute son ampleur. Ces stages qui jalonnent l'année de formation permettent ainsi de poursuivre ces temps d'échanges que ce soit au niveau des mutations, de la titularisation ou de la formation continue.

**Et pour la suite du mouvement? Soyez vigilantes et vigilants lors des deux prochaines étapes clé :**

- entre le 30 novembre et le 8 décembre, téléchargez votre confirmation de demande de mutation sur SIAM. Modifiez-la si nécessaire au stylo rouge et déposez-la sur Colibris, en l'accompagnant des pièces



justificatives nécessaires selon votre situation. N'oubliez pas de garder une copie de tous les documents. C'est cette confirmation qui fait foi pour votre mutation.

- entre le 15 et le 30 janvier, consultez sur SIAM le barème que l'administration a retenu après examen des pièces justificatives. En cas d'erreur ou d'oubli sur votre barème, faites-le corriger via Colibris avant le 29 janvier.

Nous sommes présentes dans les INSPE (en alternance une semaine sur deux) à Croix de Pierre et Rangueil, les mardis de 11 h 45 à 13 h. : venez nous rencontrer!

En cas de problème ou de question, vous pouvez nous joindre par mail à : [stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu).

■ **Maeve Le Quentrec et Marion Leon,**  
*Secteur stagiaires*



## Mouvement INTER Bilan de l'accompagnement et recours éventuels

Les militant·e·s du SNES-FSU, grâce à leur expertise reconnue dans les règles et les mécanismes de mutations, ont pu conseiller cette année une centaine de collègues dans toutes les étapes du mouvement Inter. Stratégie et calcul du barème, tout a été étudié en détail lors des entretiens téléphoniques de 30 minutes dont ont bénéficié 81 adhérent·e·s, soit 17 collègues supplémentaires par rapport à l'année dernière. Et c'est sans compter tous les mails et appels téléphoniques traités lors de la « perm' » tenue chaque jour par deux militant·e·s. Les résultats du mouvement Inter seront diffusés **le mercredi 6 mars**.

En cas d'insatisfaction, vous aurez la possibilité de formuler un recours via la plateforme Colibris en mandatant la FSU pour suivre votre dossier. Nous vous recommandons vivement de nous contacter avant de faire toute démarche en écrivant à [emploi@snes.edu](mailto:emploi@snes.edu). Les militant·e·s du SNES-FSU seront présent·e·s pour vous accompagner dans la formulation du courrier de recours qui doit comprendre des éléments réglementaires.

■ **Hélène Tressens, Marion Leon,**  
**Floréal Hemery,**  
*Secteur Carrières*

## Mouvement INTRA à venir

Le serveur pour formuler les vœux pour le mouvement INTRA ouvrira courant mars après les résultats de l'INTER prévus le 6 mars. Le calendrier n'est pas encore connu.

Le SNES-FSU sera là pour vous renseigner :

- Des rendez-vous téléphoniques réservés aux syndiqué·e·s seront mis en place pour les conseiller au mieux.

- Un stage est prévu le **mardi 12 mars** pour les stagiaires et une visio est programmée le **mercredi 6 mars** pour les personnels déjà titulaires de l'académie (sous réserve de modifications du calendrier).

Pour nous contacter :  
[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

permanence téléphonique : 05 61 34 38 51

■ **Hélène Tressens,**  
**Marion Léon, Floréal Hemery,**  
*Secteur Carrières*

## Nous réappropriier les critères de qualité de notre travail

Les collectifs métiers du SNES-FSU Toulouse s'ouvrent cette année à de nouveaux membres. Un stage de découverte de ces collectifs a ainsi été organisé le 7 novembre dernier.

Le matin, Catherine Remermier et Yannick Lefebvre ont présenté la genèse de ces collectifs, issus d'un partenariat entre le SNES-FSU et le laboratoire de clinique de l'activité du CNAM (dirigé par Yves Clot) au début des années 2000. Ensuite ont été abordés les enjeux et les objectifs, ainsi que la démarche et la méthode sur lesquelles nous nous appuyons au sein des groupes. Il s'agit de nourrir les dimensions collectives de nos métiers afin de prendre soin de notre professionnalité face aux réformes parfois déconnectées du réel, qui attaquent de plus en plus le sens de ce que l'on fait.

L'après-midi nous avons constitué cinq groupes qui ont chacun échangé sur des thématiques différentes, en respectant

le cadre méthodique de la clinique de l'activité. Par exemple, le groupe Langues vivantes Lycée a débattu sur les diverses manières de recourir au Français pendant les cours, alors que cette pratique est interdite. En effet la prescription impose de parler uniquement dans la langue cible. Or, au fil des échanges nous avons pu mettre à jour les diverses situations où le recours au Français permettait tantôt de faire parler un élève qui ne parle pas d'habitude, tantôt pour approfondir un point de civilisation ou repêcher des élèves perdus qui s'étaient mis de côté, de reformuler une consigne ou approfondir le sens d'une phrase pour apprendre de nouveaux mots de vocabulaire, etc. Nous avons aussi mis à jour les dosages différents du « switch », les objectifs différents en fonction de la situation ou du moment de l'année et aussi en fonction de la classe concernée, du niveau des élèves. Une après-midi qui nous a permis de mettre en évidence le fait que

nous sommes parfois contraint.es de transgresser les prescriptions pour faire participer tous les élèves au moins une fois pendant l'heure de cours, s'assurer que tout le monde a bien compris la consigne, approfondir telle notion de vocabulaire... pour faire un travail de qualité à nos propres yeux. Nous réapproprier collectivement les critères de qualité de notre travail afin de renforcer notre sentiment de légitimité dans une période où celui-ci se trouve fragilisé.

Ainsi les échanges au sein des collectifs permettent de transformer ce qui était vécu comme une transgression personnelle en une pratique collective diversifiée qui, quand elle est discutée entre pairs, vient nourrir la palette des manières de faire notre métier, donc une de ses dimensions collectives afin de préserver notre professionnalité.

■ **Carine Daudignon**

*pour les collectifs métier du SNES Toulouse*

## Quand la sous-administration conduit à la maltraitance...

« Les retards dans le paiement des personnels enseignants et CPE contractuels sont de plus en plus fréquents. Nombre d'entre eux doivent jongler entre avances, salaires incomplets au regard de leur contrat, et rappels d'un mois sur l'autre » : voilà ce que nous écrivions en juin 2022. Bilan après quelques mois d'une nouvelle année scolaire : rien n'a changé, mais en plus les problèmes sont multipliés et aggravés du fait de services de gestion sous tension au rectorat.

La transition vers un logiciel de gestion

des ressources humaines (RENOIRH) est par exemple venue majorer la charge de travail et ajouter des blocages kafkaïens : impossibilité de payer le salaire au mois de septembre, doublée d'une impossibilité de proposer une avance sur salaire, puisqu'il fallait figurer pour cela dans la base du logiciel... dans lequel les nouveaux et nouvelles contractuel.les, par définition, ne figurent pas.

Le fond du problème, c'est évidemment que les personnels administratifs manquent, et que dès lors la gestion

devient aléatoire, quand elle n'est pas chaotique : délais incompréhensibles pour fournir une « simple » attestation Pole Emploi qui permet de déclencher l'ouverture des droits au chômage, difficulté à obtenir le versement de la prime de précarité, contrats formellement problématiques, la liste des dysfonctionnements devient bien longue... et inacceptable ; d'autant plus qu'elle touche des personnels précaires. Cela confine à la maltraitance... et par une institution qui se devrait exemplaire !

■ **Sylvain Lagarde**

*secrétaire académique*

## Dispositif de signalement des V.D.H.A.S. : une avancée significative !

Parce que le Snés-FSU est convaincu qu'il doit lutter contre les violences perpétrées contre les femmes sur leur lieu de travail, mais aussi participer à la lutte contre toute forme de discrimination, il a été le vecteur des groupes de travail « Égalité professionnelle » qui ont contribué à la mise en œuvre d'une cellule d'écoute et de traitement des faits de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (V.D.H.A.S.). En effet, depuis l'adoption du plan égalité femmes hommes du Ministère en décembre 2020, chaque académie était obligée de conce-

voir et de faire adopter en CSA un plan égalité académique, avec un axe dédié au recueil et au traitement des V.D.H.A.S. Or, il a fallu 3 ans au Ministère pour publier le 31 juillet 2023 l'arrêté de création des dispositifs et 3 ans au Rectorat de Toulouse pour mettre en place une cellule de traitement des V.D.H.A.S. effective. Tous les personnels peuvent maintenant saisir cette cellule à l'adresse suivante : [stop-violences-internes@ac-toulouse.fr](mailto:stop-violences-internes@ac-toulouse.fr) et une communication de l'existence de cette cellule a normalement été faite à l'adresse

de tous les personnels de l'académie. A ce jour, seuls 17 signalements ont été faits, ce qui est peu si l'on considère qu'en France, près d'une femme sur trois (30 %) a déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail. Le SNES-FSU continuera à tout mettre en œuvre pour que ce dispositif, mal connu des personnels, puisse vivre pleinement et que le Rectorat en fasse une meilleure communication. Ce sera un des objets de notre travail syndical dans les semaines à venir.

■ **Perrine Simonutti,**

*Secrétaire académique*

## CPGE : ça va bouger !

Le rectorat a réuni, à la demande du SNES-FSU, un Groupe de travail CPGE (Classes préparatoires aux Grandes Ecoles), comme depuis 3 ans.

Il a permis de faire un point académique des effectifs et places vacantes dans ces classes : dans l'ensemble, les taux de pression y restent à un niveau très élevé, tout comme les taux de remplissage, avec une hausse du nombre de demandes. Les écarts entre filles et garçons restent toujours d'actualité, dans la continuité de ce qui est observé en lycée général depuis la réforme.

Le constat d'une fragilité de l'attractivité des CPGE ECG (Economie-Commerce, voie Générale) a pu être nuancé par rapport à l'an dernier, avec des effectifs à nouveau en hausse. Cependant, la filière

continue de payer les choix relatifs aux mathématiques dans le cycle terminal. Les CGPE littéraires attirent de plus en plus, mais, si le rectorat y voit un effet positif de la réforme du lycée, nous y lisons plutôt l'effet de la diversification des débouchés.

Aucune évolution de la carte académique des CPGE n'est a priori envisagée pour la rentrée 2024, ce qui, dans le contexte national, est une bonne nouvelle, avant des évolutions probables à la rentrée 2025. Avec la tentation de diminuer le nombre de CPGE « de proximité » hors Toulouse, le rectorat va mener pour cela une étude des poursuites d'études, en se focalisant sur les intégrations dans les seules Grandes et Très Grandes Ecoles...

Le SNES-FSU a redit son attachement à la présence de CPGE sur l'ensemble du territoire, en retravaillant si besoin les équilibres entre filières : de nouvelles implantations dans les départements sans CPGE sont dif-

ficiles dans le contexte, mais la reconcentration, à moyens constants, sur les seuls lycées toulousains n'est pas pour souhaitable. Il a rappelé qu'il s'oppose au développement de CPES avec intervention des universités, qui leur permettrait d'y récupérer des moyens du secondaire, et d'étendre la sélection à l'entrée du supérieur, déjà largement instaurée par Parcoursup. La formation dispensée en CPGE devrait être mieux mise en avant. Le rectorat y répond en promettant un bilan des Cordées de la réussite, dispositif en déploiement continu mais dont les effets globaux n'ont jamais été évalués autrement que par la mise en avant de quelques réussites individuelles. Le SNES-FSU s'y est dit favorable, notamment pour permettre de mesurer la démocratisation réellement permise par des dispositifs.

■ **Pierre Priouret**

Élu SNES-FSU en CSA académique

## Saignée sur le Second Degré : historique du mauvais traitement

Si chacun aura pu constater que dans les annonces pseudo « disruptives » (comprendre régressives) du ministre il n'y aura pas eu un mot sur ce qui est pourtant au cœur des préoccupations professionnelles des enseignant-es, la question des effectifs de classe, et donc des conditions d'enseignement, est évidemment une question cruciale qu'il est tout simplement indécent de laisser de côté. Rien d'étonnant toutefois à ce que Gabriel Attal ait occulté cette dimension puisqu'il y a tout de fait là de quoi objectiver un des résultats des politiques budgétaires mises en œuvre dans l'Éducation Nationale et qui ont conduit - par les suppressions de

postes ou par des dotations insuffisantes au regard de la poussée démographique - à la dégradation des taux d'encadrement.

Quelques chiffres donc, issus du bilan académique tiré dans le cadre du Comité Social Administratif de notre académie (CSAA) réuni quelques jours à peine avant les annonces de Gabriel Attal :

- **Collège**: en 2017, 8,6 % de classes avaient des effectifs supérieurs ou égaux à 30; ce chiffre est passé en 2023 à 12,5 %; finalement, en 2023, 60 % des classes de collèges comptent 27 élèves et plus.

- **Lycée**: en 2017, 4,8 % de classes avaient des effectifs supérieurs ou égaux à 36; c'est désormais 13,8 % des classes qui atteignent ces effectifs; désormais, en 2023, 70 % des classes comptent 30 élèves et plus.

Un autre chiffre pour concrétiser une tendance de fond: à la rentrée 2024, le Second Degré aurait besoin de 43000 emplois enseignants en plus pour retrouver les taux d'encadrement de 2006.

Des résultats qui baissent? Il n'y a qu'un ministre pour s'en étonner dans ce contexte-là...

■ **Sylvain Lagarde**

secrétaire académique

## L'orientation post-3<sup>e</sup>: des changements précurseurs d'un changement de modèle...

Depuis la mise en place de la réforme du lycée, on a pu constater une évolution de l'orientation post-3<sup>e</sup> vers la 2<sup>nd</sup>e GT: les demandes des familles ont en effet diminué de 5,6 points depuis 2018. Évidemment par corollaire, l'orientation vers le lycée professionnel est en hausse: pour ne prendre l'exemple que de la dernière année scolaire, le bilan tiré en CSA académique est celui de la **poursuite du recul des demandes des familles entre 2022 et 2023 pour la 2GT et une augmentation de 1,4 point vers la voie professionnelle.**

Cela n'aurait pas de sens d'interpréter de telles données sans les mettre au regard du contexte, du fonctionnement du système éducatif et de son pilotage en mode de gestion de flux, mais aussi de la manière dont les élèves et leurs familles se positionnent dans un système éducatif dont ils vivent et interprètent justement les changements. Ainsi, cette évolution notée tient d'abord des consignes institutionnelles réorientant les flux vers le LP (les décisions des chefs d'établissement d'orienter vers le LP ont augmenté). Les mécanismes d'autocensure de la part des élèves ont été par ailleurs majorés par une

réforme des lycées très anxiogène et par la perspective de la sélection généralisée avec Parcoursup.

On aurait pu croire que le lycée professionnel faisait désormais l'objet d'une appétence plus marquée, mais la réalité n'est pas tout à fait celle-là: ce qui est à l'œuvre depuis la mise en place de la réforme des lycées, c'est en fait le renforcement du tri social... Et pour ceux qui en auraient douté, les annonces sur le collège, et la réforme de la voie professionnelle ne font que le confirmer.

■ **Sylvain Lagarde**

secrétaire académique

# Égalité professionnelle

## L'égalité professionnelle, un enjeu syndical

Ce 12 décembre, le SNES-FSU Toulouse organisait un stage sur l'égalité Femmes-Hommes, en présence de Sophie Vénétiay, secrétaire générale nationale. Après le stage organisé l'année dernière, pas moins de 70 stagiaires ont répondu à l'appel, pour aborder les questions de rémunérations, salaires, carrières, retraites, situation des AESH, mais aussi de lutte contre les VSS et les questions féministes. Les attentes étaient nombreuses, et le séquençage de la journée a permis d'aborder toutes ces questions, que le SNES-FSU a placées au cœur de son combat syndical.

Les recherches en sociologie, mais aussi les données obtenues par le SNES-FSU, ont permis à Sophie Vénétiay de démontrer que la politique salariale menée par le gouvernement ne réduisait pas les inégalités: en renforçant le traitement indemnitaire, dont le « Pacte enseignant » est le parfait exemple, l'EN ne fait qu'augmenter les inégalités de rémunérations entre les femmes et les hommes. Si l'on pourrait croire qu'il n'y

a pas d'inégalités salariales dans la Fonction publique, celles-ci sont en réalité renforcées par le recours aux compléments de traitement – primes et heures supplémentaires –, davantage attribuées aux hommes: l'écart de salaire se situe ainsi à 16 % quand on les intègre, malgré un traitement indemnitaire équivalent. Et puisque celles-ci ne sont pas comprises dans le calcul de la retraite, les inégalités persistent dans les écarts de pensions. Les femmes restent les grandes oubliées des réformes, comme l'a montré la lutte contre la réforme de la retraite, qui avait mis à jour le fait que les femmes allaient travailler en moyenne 7 mois de plus, contre 5 mois pour les hommes. Davantage impactées par les temps partiels ou les statuts précaires, nombreuses sont celles qui ont un salaire en dessous du seuil de pauvreté, comme les AESH. En défendant les statuts, des cadres collectifs, la transparence dans les carrières, les SNES-FSU défend aussi l'égalité professionnelle!

Le protocole « Égalité professionnelle » a

normalement pour fonction de contribuer à résorber ces inégalités, mais en l'absence d'objectifs et d'une politique ambitieuse, celles-ci persistent. Grâce aux interventions du SNES-FSU, l'axe 5, qui ambitionnait de « prévenir » et « traiter » les VSS, a vraiment avancé – mais c'est le seul –, avec la mise en place d'un dispositif de traitement des actes de VDHAS, présenté au cours du stage. Le SNES, avec la FSU, place aussi les questions féministes au cœur de son combat en mobilisant pour les journées d'action et de grève du 25 novembre et du 8 mars.

Le stage a aussi enfin montré que les enseignant.es placent l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et la sexualité au centre de leurs missions: il reste à trouver les moyens pour prendre en charge ces enseignements devenus obligatoires.

**Perrine Simonutti,**  
secrétaire académique

(1) Violences sexuelles et sexistes

(2) Violences, discriminations, harcèlement, agressions à caractère sexuel



## Pour rejoindre le SNES

Tél. 05 61 34 38 51

2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Accès bus: bus L1 ou L8 (arrêts Périssé ou Place Dupuy, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 66 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro: ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14h à 17h  
Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué.es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

### Adresse électronique générale: [s3tou@snés.edu](mailto:s3tou@snés.edu)

#### Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

**Adhésion - syndicalisation**  
[tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu)

#### Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et / ou le statut: avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie:

AED et AESH:  
[aed-aesh@toulouse.snes.edu](mailto:aed-aesh@toulouse.snes.edu)

Agrégés et certifiés:  
[carrieres@toulouse.snes.edu](mailto:carrieres@toulouse.snes.edu)

#### CPE:

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

Non-titulaires enseignants:  
[nontitu@toulouse.snes.edu](mailto:nontitu@toulouse.snes.edu)

Stagiaires et  
Etudiants-contractuels-alternants:  
[stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)

Retraités:  
[enretraite@toulouse.snes.edu](mailto:enretraite@toulouse.snes.edu)

Psy-EN:  
[psyen@toulouse.snes.edu](mailto:psyen@toulouse.snes.edu)

#### Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement: mutations, affectations, compléments de service...

[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

#### Fonctionnement des établissements / Métiers et disciplines

Pour toutes les questions concernant le système éducatif: organisation, contenus, évaluations, actions, réformes...

Collège:  
[college@toulouse.snes.edu](mailto:college@toulouse.snes.edu)

Lycée:  
[lycees@toulouse.snes.edu](mailto:lycees@toulouse.snes.edu)

**Santé**  
[sante@toulouse.snes.edu](mailto:sante@toulouse.snes.edu)

**Pour préparer sa retraite**  
[retraites@toulouse.snes.edu](mailto:retraites@toulouse.snes.edu)

**Stages syndicaux**  
**Formation syndicale**  
[formation.syndicale@toulouse.snes.edu](mailto:formation.syndicale@toulouse.snes.edu)

Site académique  
[www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)

Crédit Mutuel  
Enseignant